

M2 CONSEIL REUNION

19 rue des Mariniers (Ligne des Bambous)

97432 SAINT PIERRE

☎ : 06 93 92 35 72

@ : m2.conseil.reunion@gmail.com

SIRET : 835 021 619 00019 (RCS de SAINT PIERRE)

CPI n° 9742 2018 000 025 219 (CCI de la REUNION)



HONORAIRES DE L'AGENCE « M2 CONSEIL REUNION »

A PARTIR DU 01/01/2018

TRANSACTION SUR IMMEUBLES ET FONDS DE COMMERCE

(sans manquement de fonds)

HONORAIRES SUR VENTE DE BIENS

(terrains hors lotissement, habitations, immeubles) :

Jusqu'à 100 000 €	8 % du prix de vente (Forfait minimum de 7 000 €)
De 100 001 € à 300 000 €	7 % du prix de vente
De 300 001 € à 400 000 €	6 % du prix de vente
Plus de 400 001 €	5 % du prix de vente

Ces honoraires sont à la charge de l'acquéreur (sauf choix contraire du mandant stipulé sur le mandat).

En vertu de l'ordonnance du 1^{er} décembre 1986 relative à la liberté des prix et de la concurrence, et de son entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1987, les honoraires sont libres.

Nota Bene :

- *Pour la commercialisation de lots libres situés au sein d'un lotissement, les honoraires seront de 10 % du prix de vente net vendeur*
- *Dans les situations particulières où l'agence intervient pour le déroulement du dossier de commercialisation (nettoyage du terrain, conseil en matière de déclaration préalable de division, divers travaux de géomètres, etc.), les honoraires seront fixés à 30 % du montant net vendeur, et seront à la charge de l'acquéreur.*

SASU « M2 CONSEIL REUNION » au capital de 1000 € – RCS de SAINT PIERRE : SIRET 835 021 619 00019

19 rue des Mariniers (Ligne des Bambous) 97432 RAVINE DES CABRIS – SAINT PIERRE

Tel : 06 93 92 35 72 – Email : m2.conseil.reunion@gmail.com

Carte Professionnelle Transaction (non détention de fonds) n° CPI 9742 2018 000 025 219 (CCI Réunion)

RCP MMA Entreprises & Garantie Financière GALIAN Assurances (120 000 €)

M2 CONSEIL REUNION

19 rue des Mariniers (Ligne des Bambous)

97432 SAINT PIERRE

☎ : 06 93 92 35 72

@ : m2.conseil.reunion@gmail.com

SIRET : 835 021 619 00019 (RCS de SAINT PIERRE)

CPI n° 9742 2018 000 025 219 (CCI de la REUNION)



HONORAIRES DE L'AGENCE « M2 CONSEIL REUNION »

A PARTIR DU 01/01/2018

TRANSACTION SUR IMMEUBLES ET FONDS DE COMMERCE

(sans manquement de fonds)

HONORAIRES SUR VENTE DE BIENS

(terrains hors lotissement, habitations, immeubles) :

Jusqu'à 100 000 €	8 % du prix de vente (Forfait minimum de 7 000 €)
De 100 001 € à 300 000 €	7 % du prix de vente
De 300 001 € à 400 000 €	6 % du prix de vente
Plus de 400 001 €	5 % du prix de vente

Ces honoraires sont à la charge de l'acquéreur (sauf choix contraire du mandant stipulé sur le mandat).

En vertu de l'ordonnance du 1^{er} décembre 1986 relative à la liberté des prix et de la concurrence, et de son entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1987, les honoraires sont libres.

Nota Bene :

- *Pour la commercialisation de lots libres situés au sein d'un lotissement, les honoraires seront de 10 % du prix de vente net vendeur*
- *Dans les situations particulières où l'agence intervient pour le déroulement du dossier de commercialisation (nettoyage du terrain, conseil en matière de déclaration préalable de division, divers travaux de géomètres, etc.), les honoraires seront fixés à 30 % du montant net vendeur, et seront à la charge de l'acquéreur.*

SASU « M2 CONSEIL REUNION » au capital de 1000 € – RCS de SAINT PIERRE : SIRET 835 021 619 00019

19 rue des Mariniers (Ligne des Bambous) 97432 RAVINE DES CABRIS – SAINT PIERRE

Tel : 06 93 92 35 72 – Email : m2.conseil.reunion@gmail.com

Carte Professionnelle Transaction (non détention de fonds) n° CPI 9742 2018 000 025 219 (CCI Réunion)

RCP MMA Entreprises & Garantie Financière GALIAN Assurances (120 000 €)